

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTREAL, VENDREDI, 23 FEVRIER, 1838.

EPHEMERIDES DE FEVRIER.

22 février, 1680.—Supplique de la Voisin, célèbre empoisonneuse qui vendait, disant-on alors, la poudre de succession.
23 février, 303.—Commencement, à Nicomédie, de la persécution de Diocletien contre les chrétiens.

POÉSIE.

LA PAUVRE FILLE.

I.

La voici comme l'orpheline
Qu'une longue douleur incline
Vers la tombe où sa mère attend.
Nulle voix ne lui dit : " Espère !"
Pas même celle de son père,
Son vieux père qui l'aimait tant !

Elle ne sait pas les doux songes
Qui sèment amour et mensonges
Pendant la nuit, autour de nous ;
Et voici comment, ô misère !
En mêlant les grains d'un rosaire,
Comment elle prie, à genoux :

II.

O mon Dieu ! je prie et je pleure,
Je me prosterne et j'attends l'heure
Où tes anges se souviendront ;
Regarde : je suis encor jeune ;
Toutes ces rides, c'est le jeûne
Qui les a faites sur mon front.

Dis à la mort que je suis belle ;
Dis-lui, mon Dieu, que je l'appelle,
Qu'il me la faut, que je la veux ;
Mais dis lui donc que je l'envie !
Oh ! surtout, avant que la vie
Souille et blanchisse mes cheveux !

Hélas ! elle est à peine éclosée,
Et voici qu'elle est déjà close,
Ma belle vie aux rêves d'or !
Elle agonise, monotone,
Et comme les feuilles d'automne,
Chaque jour elle meurt encor.

Hélas ! hélas ! jamais la foule
Que je coudoie et qui me foule
Ne se retourne pour me voir.
Qu'importe où va celle qui passe,
Qui pleure et marche tête basse ?
Nul n'a besoin de le savoir.

Je suis seule, et toujours souffrante.
Toujours seule, et toujours pleurant,
Et toujours me parlant ainsi :
Où faut-il, mon Dieu, que je tombe ?
Dans l'infamie ou dans la tombe ?
Là ? sainte Vierge ! ou bien ici ?

Hier, mon Dieu ! c'était encore
Le beau printemps, la fraîche aurore ;
Et c'est l'hiver, et c'est le soir ;
Et le vent de la nuit me glace,
Et je cherche de place en place ;
Et pas une pierre où m'asseoir !

Et si demain j'étais infâme,
Et si je vendais, pauvre femme !
Le seul bien qui me soit resté ;
Demain j'aurais un équipage,
Un chasseur vert, un groom, un page,
Une compagne pour l'été.

III.

J'aurais !... — Une pâleur livide
S'épandit sur la tèvre vide
Où se pressaient tant de douleurs ;
Et puis, en baisant son rosaire :
" Non, non ; mourons dans ma misère,"
Dit l'orpheline, tout en pleurs.

Jeunes filles, priez pour elle !
Comme vous elle est jeune et frêle,
Celle qui sanglote en passant ;
Mais son pied que le pavé blesse,
Au pavé blanc bien souvent laisse
Une empreinte rouge de sang.

Sophie GRANGE.

RELIGION.

ITALIE

ROME, 14 décembre.—On a appris hier que les trois prélats ci-après nommés ont été informés que le Pape a résolu de les revêtir de la pourpre dans le prochain consistoire, savoir : 1o. Mgr. Louis Ciacchi, gouverneur de Rome, vice-chambellan et directeur-général de la police ; 2o. Mgr. Giovanni Soglia, patriarche de Constantinople, secrétaire de la congrégation des évê-

ques et des ordres réguliers ; 3o. Mgr. Guiseppe Ugolini, président *delle arme* (des armes). On assure que cette dernière fonction ne sera plus occupée par un ecclésiastique. On désigne pour ce poste éminent D. Francisco Barbarini, prince de Palestrina, lieutenant-général et commandant de la garde noble du Saint-Père. On cite comme cardinal, nommé *in pectus*, Mgr. Cosimo de Cors, envoyé de la Toscane comme auditeur de la Rote, Mgr. Buluffi, internonce dans la Nouvelle-Grenade et évêque de Bagnasco, est attendu prochainement, et sera nommé, selon toute apparence, à un poste important.—*Gazette d'Augsbourg*.

ALLEMAGNE.

AFFAIRE DE COLOGNE.

Allocution prononcée par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, dans le Consistoire secret du 4 décembre 1837.

Vénérables frères !

Tandis que placés dans une position où il ne suffit pas de déplorer le mal, nous sommes accablé d'amertume en raison du triste état des affaires de l'Eglise catholique, et que nous appliquons nos pensées à la guérison des plaies d'Israël, selon la puissance que nous avons reçue de Dieu, un nouveau sujet de douleur nous est survenu, et il nous est d'autant plus pénible qu'il était moins attendu.

Vous n'ignorez pas, vénérables frères, le sujet de mon affliction et le motif qui vous réunit aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un événement obscur, mais bien d'un fait connu par des relations officielles. Nous nous plaignons de la plus grave injure commise à l'égard de notre vénérable frère l'archevêque de Cologne, qui par un ordre royal vient d'être privé de l'usage de toute juridiction pastorale, a été chassé de son siège par la force des armes et relégué hors son diocèse. Une si grande calamité lui est arrivée, quoique toujours prêt à rendre à César ce qui est à César, mais n'oubliant pas son devoir de conserver religieusement la doctrine et la discipline de l'Eglise.

Il ne s'est pas proposé d'autres règles, dans l'affaire des mariages mixtes, que celle contenue dans les lettres apostoliques adressées à l'archevêque et aux évêques de la Prusse occidentale, lettres datées du 25 mars 1830, par Pie VIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire. Et cependant par ces lettres, le Saint-Siège avait porté l'indulgence jusqu'à un point qu'on peut dire en toute vérité avoir atteint les limites qu'il n'est absolument pas permis de passer. Vous n'ignorez pas non plus, vénérables frères, que notre prédécesseur a été conduit à regret à cette condescendance par la nécessité d'éloigner de l'Eglise et du clergé catholique ces régions des maux plus funestes et qui lui étaient annoncés par des menaces trop certaines.

Qui aurait prévu que cette déclaration pontificale, toute indulgente qu'elle était, et qui avait été acceptée à plusieurs reprises par l'envoyé du roi à Rome, serait mise à exécution de manière à intervenir les principes immuables de l'Eglise catholique, et dans un sens tout à fait opposé à la pensée du Saint-Siège !

Cependant, ce que personne n'aurait pu imaginer ni croire et ce dont le soupçon même eût été un crime, c'est que cela s'est fait par l'impulsion artificieuse du pouvoir séculier. A peine avons-nous connu cette affligeante affaire que nous n'avons pas différé d'adresser nos représentations à qui de droit, en déclarant en même temps que notre mission apostolique nous obligeait d'avertir les fidèles de ne pas regarder comme venant du Saint-Siège ce qu'il a en horreur. Après qu'il nous eut été répondu que nos plaintes étaient sans fondement, il nous arriva une lettre d'un autre évêque de ce pays qui, au moment de la mort, et près de rendre compte de son administration au juge suprême, déclarait fidèlement que l'instruction adressée et souscrite par les évêques à l'instigation du gouvernement civil, et dont il nous envoyait une copie, pouvait faire naître les plus grands maux au sein de l'Eglise et blesser ses canons : qu'éclairé par la lumière divine, il reconnaissait son erreur et que, librement et de son propre mouvement, il rétractait son adhésion.

Aussitôt nous nous sommes empressé, après avoir envoyé au sérénissime roi une expédition fidèle de cette déclaration, de lui faire de plus en plus connaître que nous réprouvons absolument l'interprétation des lettres de notre prédécesseur apostolique, usitée par les évêques sus-mentionnés, comme entièrement opposée aux principes et aux lois de l'Eglise.

Vous pouvez donc comprendre, vénérables frères, que nous n'avons rien négligé dans cette affaire. Cependant, et nous le disons avec le sentiment de la plus profonde douleur, à notre insu et lorsque nous attendions encore une réponse à notre demande et à notre déclaration, il a été signifié à l'archevêque de Cologne qu'il eût à se conformer à l'interprétation, réprouvée par nous, des lettres concernant les mariages mixtes, ou bien d'abandonner ses fonctions pastorales : et dans les cas où il se refuserait à faire ce que l'on exigeait, on lui annonçait un décret du gouvernement pour lui interdire la juridiction épiscopale. Bientôt, l'archevêque résistait comme son devoir l'exigeait, l'événement a vérifié nos tristes pressentiments. Et remarquez la conduite qu'on a tenue à notre égard ! Le chargé d'affaires actuel du roi de Prusse nous annonçait comme un événement prochain et qui devait s'accomplir le premier jour du mois suivant ou au moment où il nous écrivait, ce qui était déjà fait et consommé depuis le 21 du mois précédent !

Dans cette occurrence, vénérables frères, nous croyons devoir à Dieu, à l'Eglise et à nous-mêmes, d'élever notre voix apostolique au milieu de votre assemblée pour réclamer contre la violation de la liberté ecclésiastique, contre le mépris de la dignité épiscopale, contre l'usurpation de la juridiction sacrée, et contre l'outrage fait aux droits de l'Eglise catholique et du Saint-Siège. Mais n'oublions pas de rendre à l'archevêque de Cologne, cet homme de toutes les vertus, une louange qu'il a si bien méritée

pour la défense de la cause de la religion, au prix des plus grands sacrifices ; et puisque nous en trouvons l'occasion, nous déclarons publiquement et solennellement, conformément aux décisions privées que nous n'avons cessé de donner jusqu'ici, que nous réprouvons entièrement toute pratique usitée dans le royaume de Prusse, contrairement à la déclaration de notre prédécesseur touchant les mariages mixtes.

Du reste, puisque les maux de l'épouse de l'Agneau sans tache ne font que s'aggraver, nous devons vous exciter, vous qui partagez nos soins, et qui êtes animés de tant de religion et de piété, à offrir avec nous au Père des miséricordes d'humbles et ferventes prières, afin qu'il jette du haut du ciel un regard sur la vigne que sa main a plantée, et qu'il éloigne d'elle, dans sa clémence, ce long orage.

L'allocution du Saint-Père sur l'affaire de Cologne a été envoyée à tous les ambassadeurs et ministres accrédités près le Saint-Siège, avec la lettre suivante :

Lettre de S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat, aux ambassadeurs et ministres accrédités près le Saint-Siège.

Palais Quirinal, 10 décembre 1837.

" L'expulsion de Mgr. l'archevêque de Cologne du siège de cette métropole, par le gouvernement prussien, est un fait notoire. Sa Sainteté en a éprouvé une extrême surprise, et nulle affliction ne peut être plus profonde que celle qu'en a ressentie son âme apostolique.

" La conviction où est le Saint-Père que le Saint-Siège a usé, dans son indulgente condescendance, de tous les moyens compatibles avec les maximes et les dogmes de la religion catholique, pour ôter au gouvernement prussien jusqu'au prétexte de rien entreprendre contre les principes et l'autorité de l'Eglise catholique et de ses ministres, a dû rendre d'autant plus profonde la douleur que lui a causée la nouvelle des événements ci-dessus. Dans un état de choses aussi triste et aussi inattendu, le Saint-Père, n'écoulant que la voix de son saint ministère, a convoqué le sacré collège en consistoire secret pour porter à la connaissance de l'auguste assemblée l'expulsion de l'archevêque de Cologne, et réclamer solennellement contre un acte qui porte atteinte, en même temps, à l'autorité ecclésiastique, à la primauté pontificale, aux lois et à l'unité même de l'Eglise catholique.

" En conséquence des ordres qu'il a reçus de Sa Sainteté, le cardinal-secrétaire d'Etat envoie à V. Ex. un exemplaire de l'allocution pontificale, annexé à la présente en la priant de vouloir la communiquer à sa cour.

" Le cardinal soussigné profite de cette occasion pour, etc."

AIX-LA-CHAPELLE, 18 décembre.—Comme l'archevêque de Cologne appartient à l'une des anciennes familles de la noblesse de ce pays à laquelle la dernière loi sur les majorats a accordé un si grand nombre de prérogatives qui rattachent encore davantage ces anciennes familles au trône, la haute noblesse des provinces de la Prusse dut apercevoir un acte de haute trahison dans le reproche fait à l'archevêque d'avoir pris part à des affiliations secrètes. Pour arriver à la connaissance de la vérité, MM. de Furstemberg et de Lee se sont rendus chez M. l'archevêque pour en obtenir des éclaircissements, et dans cette circonstance celui-ci assura le contraire en engageant sa parole d'honneur. A la suite de cela, la haute noblesse de la province du Rhin et de Westphalie est entrée en délibération pour aviser à ce qui leur resterait à faire afin de se laver devant le monde de cette tache et pour se poser à l'avenir comme protecteur de leur religion dans cette province.

Le résultat de cette réunion fut qu'ils enverraient à Berlin une députation, pour assurer S. M. le contraire de cette accusation et déposer au pied de son trône l'humble prière de faire instruire, dans leur intérêt, cette affaire aussitôt que possible, comme aussi de faire contredire cette accusation, si la véracité n'en est pas constatée. Dans ce but, MM. de Metternich-Wolff, de Sprée, de Mirbach, de Lee et de Fustemberg, sont partis le 13 de ce mois pour Berlin en qualité de députés de la haute noblesse des bords du Rhin inférieur. Il y aura encore à Magdebourg une réunion entre cette députation et les commissaires de la noblesse de Westphalie, pour conférer au sujet de cette démarche. On est extrêmement impatient d'en connaître le résultat, car on ne saurait admettre que M. le ministre d'Allenstein ait pu formuler cette accusation, dans la lettre adressée au chapitre métropolitain de Cologne, sans fondement et sans des motifs suffisants.

Des personnes qui se prétendent bien informées assurent maintenant que l'archevêque de Cologne a été, à son insu, l'instrument de la propagande catholique en Belgique, et que le chapelain Michaëlis, arrêté en même temps que lui, était l'intermédiaire et a exploité dans l'intérêt de ses projets l'opiniâtreté de l'archevêque.—*Correspondant de Hambourg*.

BERLIN, 24 décembre.—La présence ici de la députation de l'Ordre équestre des provinces rhénanes avait inspiré le plus vif intérêt, parce que plusieurs journaux avaient annoncé qu'elle venait protester en faveur de l'archevêque de Cologne ; mais on apprit bientôt que cette députation, qui avait agi spontanément, ne pouvait répandre aucune lumière nouvelle sur cette affaire, et qu'elle n'était revêtue d'aucun caractère officiel. Aussi annonçait-on que les membres de la députation partiront aujourd'hui même sans avoir obtenu une audience de S. M. Toutefois il est possible que leur court séjour à Berlin ne leur ait pas été inutile, car on leur aura probablement communiqué sur l'affaire de Cologne de certains détails qu'ils ignoraient. Quelques journaux ont dré tendu que la députation désavouerait toute tendance révolutionnaire de la part de l'archevêque ; mais c'est évidemment jouer sur les mots que de vouloir considérer comme révolutionnaire ce qui est regardé comme tel par les radicaux de Madrid ou de Paris. L'évêque de Bonn n'est certainement pas l'ami de M. de Potter dont il déteste les idées à la Marat et à la Robespier-

re ; mais il n'en a pas moins fait cause commune avec lui, lorsqu'il s'est agi des intérêts de l'Eglise ou du clergé. Les deux partis révolutionnaires signalés dans la lettre du ministre d'Allenstein au chapitre de Cologne se sont prononcés d'une manière trop formelle en Belgique, en Irlande et même à Paris, pour qu'il puisse exister un doute à leur égard.—*Gazette de Hanovre.*

BIOGRAPHIE.

PEEL (SIR ROBERT.)

Nous empruntons à la *Chronique de Paris* le portrait de sir Robert Peel. Cet homme a joué un rôle trop important dans ces dernières années pour que sa biographie soit de trop dans les colonnes d'un journal politique.

L'appréciation que fait la *Chronique de Paris* de cet allié des Londonderry et des Wellington, porte encore plus le cachet de l'indifférence que celui de l'impartialité. Nous croyons devoir en prévenir nos lecteurs. Pourquoi celui qui a écrit la biographie de sir Robert Peel ne l'a-t-il pas terminée par ces mots : Le talent de sir Robert laissera peu de traces parce qu'il n'a pas été consacré au peuple. Avocat d'un intérêt oppresseur, Peel est resté bien inférieur à Pitt ; défenseur de la cause populaire, la chaleur de l'âme, la sainte énergie des convictions l'eussent peut-être fait monter au niveau de Fox.

Peel (sir Robert), l'un des grands hommes d'état de la Grande-Bretagne, naquit en 1788. Son père, envoyé au parlement par le bourg de Tamworth, que ses établissements industriels avaient élevé de la pauvreté à la richesse, fut créé baronnet, en 1800, par le ministre Pitt, dont il avait été longtemps un des soutiens les plus zélés. Le jeune Robert fut envoyé à Harrow-School où il se distingua par des talents rares et surtout par une mémoire prodigieuse. Dans cette école célèbre, il fut le compagnon d'étude et l'ami de lord Byron qui, plus tard, dit de lui : "Professeurs et élèves fondaient de grandes espérances sur Robert Peel, et il ne nous a point trompés dans notre attente."

Il passa ensuite à l'Université d'Oxford, où ses talents brillèrent encore du plus vif éclat. En 1810, Peel était déjà membre du parlement. Les richesses de son père lui avaient assuré sa nomination à la chambre des communes, par un petit bourg irlandais. En 1812, il devint secrétaire au département de l'Irlande, sous le ministère de Lord Liverpool. Ainsi, à 24 ans, il fut investi d'un des offices les plus importants de l'état ; car le premier secrétaire est à la fois le premier ministre, et le défenseur au parlement des actes et de la politique du lord-lieutenant, qui ne fait que jouer le rôle de roi dans ce pays.

Pendant tout le temps que Peel resta à ce poste important, il s'occupa avec activité d'écarter tout ce qui pouvait être les tendances insurrectionnelles qui ont si souvent agité l'Irlande, et organisa une police dans le genre de la gendarmerie de France, dont les membres sont encore généralement appelés *peelers* parmi les paysans. C'est alors que, dans ses discours au parlement sur les questions irlandaises, il prit, contre l'émancipation catholique ce parti décidé auquel il n'a pas été fidèle. En 1818, Robert Peel représenta pour la première fois, au parlement, l'université d'Oxford. C'est pendant cette année et la suivante que le nom de Peel s'associa à une mesure importante, diversement appréciée, et l'objet, encore aujourd'hui, d'une vive controverse. Nommé président du célèbre comité institué pour délibérer sur la restriction des privilèges de la banque, il s'y déclara pour le principe des paiements en espèces, suspendu depuis 1797. L'ensemble des transactions commerciales du pays se faisait au moyen d'un papier-monnaie de petite valeur ; mais à partir de 1819, l'or et l'argent reprirent le dessus dans la circulation, et le système du papier-monnaie fut considérablement restreint.

En 1820, pendant la malheureuse affaire de la reine Caroline, Robert Peel eut l'adresse d'éviter soigneusement de se compromettre avec l'un ou l'autre des deux partis, en prêtant cependant à tous deux une certaine assistance. Il refusa les fonctions élevées que le ministère le pressait d'accepter, et désapprouva hautement le procès intenté contre cette princesse ; mais il vint aussi quelquefois en aide aux ministres, et s'efforça d'adoucir l'indignation populaire que leur conduite avait excitée.

Robert Peel devint secrétaire d'état au département de l'intérieur en 1822, et il garda ce portefeuille, sauf une très courte interruption, pendant plus de huit années. C'est pendant ce temps qu'il s'est acquis la meilleure partie de sa célébrité, comme administrateur et comme homme d'état. Il était considéré comme le champion du parti tory, tandis que Canning conduisait le parti opposé dans le cabinet mixte de lord Liverpool. Lorsqu'en 1827 ce dernier fut obligé, par sa mauvaise santé, de se retirer du ministère, laissant la présidence entre les mains de l'infortuné Canning, Peel, le duc de Wellington et leurs collègues, trop ennemis de l'émancipation catholique, abandonnèrent le nouveau président qui la favorisait, déclarant que leur devoir leur ordonnait de déclarer publiquement la guerre à tous les ennemis de la constitution protestante du pays. Mais à peine Canning fut-il descendu dans la tombe, que Peel et Wellington furent ramenés au pouvoir, en 1827, par l'ascendant victorieux du parti protestant après la chute du court ministère de lord Goderich. Cet fut alors, qu'arrivés au faite du pouvoir, l'ardeur de ces deux champions de la cause protestante s'affaiblit progressivement jusqu'au jour où il fut annoncé publiquement que le ministère avait résolu d'amendement les catholiques à l'exercice de tous les droits civils dont jouissaient les citoyens de la communion protestante. Peel expliqua avec une grande éloquence les intentions du ministère, convaincu de la nécessité de plier sous la force des choses ; cependant, cette déclaration fut accueillie dans les annales politiques d'Angleterre.

Cette défection de Robert Peel souleva contre lui des ressentiments dont il eut à souffrir ; il fut accablé d'injures et d'invectives, dans les journaux ; on le comparait à Judas Iscariote aux cheveux rouges. Sa conduite, pendant cet orage, fut pleine de courage et de dignité ; les luttes qu'il eut à soutenir grandirent son esprit et mûrirent ses facultés oratoires ; il se passa bien des jours avant qu'il recouvrît l'estime de son parti, mais son talent s'accrut dans l'estime de tous.

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

J'ai vu avec plaisir la détermination prise par messieurs les *Amateurs Canadiens* de donner une représentation savante pro-

chain, sur le théâtre de cette ville. Leur but me paraît propre à réunir tous les suffrages, puisque l'établissement au profit duquel ils emploient leurs talents est une institution qui ne fait aucune distinction d'origine. Le rapport, qui a été donné dernièrement à cet égard, constate que les soupes sont délivrées dans la proportion de deux tiers pour les Bretons et les Irlandais et d'un tiers pour les Canadiens. Les événements qui ont porté le trouble dans cette province ont augmenté le nombre des malheureux et doivent aussi avoir ouvert plus de cœurs à la pitié. Il est certain que les temps sont affligeants pour l'âme de plus d'un de nos compatriotes et que des scrupules mal fondés peuvent empêcher quelques uns d'entre-eux de se livrer à la dissipation. Mais si l'on considère que cette distraction devient un bienfait, on se trouvera plus disposé à faire un instant diversion à la misanthropie qu'on regarde comme une seconde vertu.

Jamais, peut-être, il n'y eut plus de réunions que cette année et ce penchant à s'étourdir sur les afflictions qui nous environnent tient essentiellement au caractère des peuples Européens. Les Américains eux-mêmes se sont fait une règle de ne point laisser le nouveau monde en arrière de l'ancien à cet égard : la crise financière qui a bouleversé tant de fortunes, qui a plongé tant de familles dans l'affliction loin de diminuer le goût pour les théâtres, n'a fait que l'augmenter et deux salles nouvelles de spectacles ont été créées depuis l'année passée.

J'espère donc que les efforts des Amateurs Canadiens seront couronnés de succès et que le public leur prouvera qu'ils n'ont point en vain compté sur la co-opération des habitants de la ville et des environs pour rendre fructueuse la bonne œuvre qu'ils ont méditée.

Boucherville, le 22 février, 1838.

UN HABITANT.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 23 FEVRIER, 1838.

Le *Populaire* ne paraîtra point Lundi prochain, à cause de la solennité du jour d'ACTIENS DE GRACES, ordonné par la dernière proclamation de Son Excellence le Gouverneur-en-chef.

D'UNE GUERRE AVEC LES ETATS-UNIS.

Il existe dans cette province un faible parti qui connaît toute son insuffisance et qui veut exploiter tous les événements qui sont venus lui donner un moment de triomphe. Cette faction s'imagina qu'une guerre avec l'Amérique indisposerait la mère-patrie contre la masse de notre population, la porterait à concevoir quelques craintes sur des sentiments, qu'on s'efforce de représenter comme opposés au gouvernement ; que la métropole, pour plus de sûreté, suspendrait les institutions constitutionnelles dans cette province et qu'elle y fixerait une administration militaire, sous le règne de laquelle les ultra-loyalistes conserveraient toute leur influence, et par conséquent pourraient exercer toutes leurs capricieuses vengeances. Cette faction est appuyée par la foule de militaires retraités qui existent en Canada, et qui espèrent, dans les hazards de la guerre, augmenter les avantages dont ils jouissent déjà. Cette dernière classe ne serait point stimulée par un intérêt particulier que ses anciennes inclinations la porteraient encore à revoir avec plaisir le jour de nouveaux combats.

Il ne faut donc plus s'étonner si quelques journaux de cette ville avouaient une nouvelle collision avec nos voisins, et s'ils prétendent que l'honneur de la Grande-Bretagne est attaché à cette manifestation. Mais l'honneur de notre nation se discute beaucoup plus froidement et beaucoup plus sensément dans la métropole que dans cette colonie ; c'est là seulement qu'on peut envisager les choses sous le véritable esprit qu'elles présentent et délibérer sagement sur l'opportunité ou les inconvénients qu'il y aurait à tirer le sabre. Les ministres Anglais savent ce qui convient à la dignité de la souveraine, et le Parlement Impérial ne se montrera jamais indifférent à la gloire nationale, comme il saura aussi se montrer sourd aux clameurs des spéculations de quelques colons.

Il faut être bien dépourvu de l'habitude des affaires, dans un gouvernement bien ordonné, pour croire que les grands préparatifs d'envois de troupes qui se font en Angleterre soient un indice certain de la propension du ministère à commencer les hostilités. Une guerre ne se termine pas toujours aussi fortunément qu'on le presume. Il est tout naturel de diriger des forces vers le point menacé des dominations d'un royaume, et la faute en doit être attribuée tout autant aux mouvements de quelques révolutionnaires qu'aux imprudents mouvements de sympathies exprimées dans les feuilles américaines depuis le commencement de nos troubles. Si cependant on voulait remonter à la source de ces événements extraordinaires il faudrait la chercher dans la politique des journaux d'une certaine faction, qui veut à toute force que les troubles ne soient point apaisés, et que l'esprit de révolution réside encore dans la masse de nos habitants. Certes, alors qu'on apprendra dans la métropole, les succès de St. Charles, la campagne du Lac des Deux Montagnes, et les engagements du Haut-Canada, on se persuadera qu'il est inutile d'envoyer de nouvelles forces dans un pays où quelques régiments ont suffi pour écraser l'hydre des révolutions. On pensera qu'une administration paternelle aura beaucoup plus d'effet pour achever de ramener la paix dans le corps social, et que la Grande Bretagne peut se dispenser de s'imposer des sacrifices pour conserver ses possessions dans l'Amérique Septentrionale.

Il est hors de doute que les correspondances privées de cette colonie ont beaucoup contribué à alarmer la métropole, et qu'elles continueront encore à propager, pendant longtemps, les inquiétudes sur la vraie situation de l'esprit public dans la colonie. C'est un moyen d'arriver à la réalisation du projet de renverser toutes les institutions canadiennes, et les impressions de partis ne peuvent que trop à accomplir cette injuste mesure, qui produirait la consternation dans la province, qui réduirait au désespoir 500,000 âmes habitués à vivre sous des lois qu'elles comprennent, qui nullifierait toute la race des anciens colons, en détruisant le système d'égalité qui les rend aptes à posséder les places et les emplois, à exercer toutes les professions libérales et de confiance. Il ne sera donc point impossible que de nouvelles forces soient dirigées vers l'Amérique britannique ; mais ces mouvements militaires ne seront point encore un avertissement d'aucune rupture entre notre mère-patrie et les Etats-Unis, quo les écrivains de cette province doivent être assez discrètes pour ne point provoquer par leur ton de violence ou d'insulte. Nous nous sommes plaints à juste raison des journaux américains

qui s'étaient laissés aller à d'injurieuses sorties contre le gouvernement de la Grande-Bretagne, serait-il raisonnable de les imiter aujourd'hui et de flétrir le gouvernement voisin pour les actes isolés de quelques uns de ses citoyens ? Toutes les fois qu'on attaque une nation on réveille des sentiments d'amour-propre difficiles à éteindre et l'étranger impute souvent au gouvernement, les injures débitées par les journalistes, qu'on s' imagine être guidés par des ordres supérieurs dans toutes les folies qu'ils écrivent.

Le plus grand service que le lord Gosford puisse actuellement rendre au pays, est de représenter les choses telles qu'elles sont dans cette colonie, et il n'y a nul doute qu'il sera écouté par le ministère, car il a pu étudier les différents partis qui déchirent la province, il a pu connaître la faction anti-canadienne qui veut marcher sur les ruines de nos institutions, il a pu apprécier la candeur de nos habitants, et se persuader qu'ils sont capables du plus généreux dévouement, alors qu'ils seront guidés par des hommes purs. Le lord Gosford a fait assez preuve d'impartialité et de tact administratif, pour qu'on s'en fie sur son rapport, qu'on trouvera aussi exact que celui qu'il fit concurremment avec ses deux co-commissaires. On ne peut dire que le lord Gosford se soit montré complaisant pour aucun parti, puisqu'il n'a accédé à aucune des instances faites pour déplacer tous les officiers publics et les remplacer par les créatures de Papineau, puisqu'il est demeuré sourd au parti ultra-loyal qui réclamait l'annéantissement de tout ce qui était canadien. On ne peut point dire qu'il ait favorisé une origine plutôt qu'une autre, une faction plutôt qu'une autre dans les nominations qu'il a faites. La *Gazette Officielle* est là pour répondre à toutes les calomnies débitées sur ce point. On ne peut dire non plus qu'il ait nommé un seul officier public qui ait figuré parmi les hommes ouvertement rebelles au pays. Les clameurs ne proviennent que des partis désappointés et le ministère est trop au fait de la tactique des ambitions déçues pour faire attention aux déclamations proférées contre l'homme de conciliation.

Nous sommes certains, autant que les prévisions en politiques peuvent reposer sur des données positives, que la guerre n'éclatera point dans le nouveau monde et que les forces qu'on y dirige seront plutôt destinées à devenir une armée d'observation. Le gouvernement des Etats-Unis vient de réparer les fautes que sa mauvaise organisation avait pu lui faire commettre ; le Congrès a augmenté son armée afin de faire respecter la neutralité, comme elle eût dû l'être dès l'origine ; les explications de la diplomatie acheveront de remettre les choses sur le pied d'amitié entre les deux puissances ; et peut-être que la question des frontières en sera beaucoup plus vite décidée, car les deux nations doivent s'apercevoir des inconvénients qui peuvent s'élever par suite des discussions pour le territoire contesté.

Il est hors de doute qu'une guerre sur ce continent se terminerait toujours à l'avantage de la Grande Bretagne ; mais encore faut-il des motifs graves pour en venir à cette extrémité, et nous ne pensons point que ceux qui peuvent surgir de quelques événements isolés soient assez puissants pour conduire le ministère Anglais à une rupture ouverte avec les Etats-Unis. Certains journaux affectent de dire qu'une administration Tory, ne balancerait point à profiter des circonstances pour soutenir l'honneur de la nation. Si l'honneur de la nation britannique tenait à des choses aussi légères que celles qui se sont passées de ce côté de l'Atlantique, nous le considérerions comme basé sur des fondements bien fragiles. Les guerres n'ont jamais été le moyen d'enrichir une nation, et il faut qu'il ne reste plus d'autres ressources, pour se décider à les entreprendre. On sait ce que vingt années de guerres continentales ont coûté à l'Angleterre ; on sait ce que vingt années de paix lui ont procuré de prospérité. Les Whigs n'ont point entraîné leur pays dans une collision inutile, qui ne servirait qu'à enrichir quelques fournisseurs tout en appauvrissant les coffres de l'état.

HAUT-CANADA :—Le *Herald* du Haut-Canada, du 20 courant, annonce que les alarmes entretenues sur les mouvements des bandes dispersées de rebelles de la Province voisine, paraissent assez fondées ; qu'un nombre d'Américains, qu'on disait monter à 10,000 s'étaient unis à Mackenzie et était désigné prendre Kingston ainsi que le Fort Henry par un coup de main. Cette nouvelle fut aussi donnée aux autorités du Kingston, par l'un des députés maréchaux des Etats-Unis, qui annonça qu'il y avait quelque cause d'appréhender une organisation étendue dans ce dessein, et que son gouvernement n'avait aucune force à sa disposition pour empêcher le peuple.

Information fut aussi donnée que les pirates avaient un anci dans le Fort, qui s'était engagé à enclouer les canons pendant la nuit où l'attaque aurait lieu. La seule personne sur laquelle les soupçons soient tombés a été congédié du service de la milice.

Immédiatement après la réception de ces nouvelles, une compagnie de carabiniers fut formée et des armes distribuées. Une garde volante de 100 hommes surveille toute la nuit à la maison de justice, et est renouvelée tous les 24 heures. Des piquets furent envoyés dans toutes les directions et les canons sur les batteries à la Pointe Mississauga et à la Pointe Frédéric, furent chargés à mitraille ; quelques uns de ces canons sont du calibre de 18 livres de balles. Ces canons commandent, par un feu croisé, toute la masse des glaces en face de la ville, et peuvent arrêter la marche de toute bande dans cette direction. Les canons sur le Fort et aux postes avancés, sont aussi prêts pour la destruction des envahisseurs. Plusieurs rues sont barricadées. Dimanche, les compagnies des capitaines Lockwood et Clark, de la milice de Lenoux, sont arrivées en ville, avec la cavalerie du capitaine Prallick ; et les jours suivants d'autres milices rejoindront celles déjà existantes dans la ville.

Ces différents renforts et les compagnies volontaires, ont augmenté les forces effectives de la garnison à plus de 1200 hommes, outre plusieurs centaines prêts à arriver. Le 2e régiment de Frontenac, fort de 1200 hommes, peut se rendre ici au premier appel. La grande quantité d'artillerie donne à ces dispositions une supériorité qui met à couvert de toute crainte sur les résultats d'une attaque, si l'on était jamais assez téméraire pour la tenter.

Un détachement de l'artillerie royale, sous les ordres du Lieutenant Wilkins, était arrivé de Montréal, et il s'exerçait tous les jours avec l'artillerie volontaire de la marine et celle de Perth.

Le *Herald* ne pensait point que les habitants eussent aucun sujet de crainte sur l'attaque projetée, par suite de l'excellente organisation des forces réunies pour repousser toute tentative. Il regardait la prise de Kingston comme impossible. Outre les lignes et piquets, il en existait, dans la circonférence de dix miles sur les routes autour de la ville, et sur l'île Wolfe, et aucune bande ne pouvait approcher sans qu'on en eut connaissance. La plus courte route des Etats-Unis, à Kingston est à travers l'île Wolfe, et si aucune bande quitte les Etats, les piquets doivent tirer des signaux, qui seront répondus du Fort, afin que chaque homme ait le temps de se préparer. Si toute autre route était choisie, on aurait encore plus de temps pour les préparatifs. Mais le *Herald* était d'opinion qu'aucune attaque ne serait faite, tant que les troupes seraient maintenues sur pied, car un coup de main devenait impossible.

Un citoyen de Kingston, qui revenait des Etats-Unis, avait rapporté que le 19, dans la nuit, les portes de l'arsenal de Watertown, avaient été enfoncées et qu'on y avait volé 500 armes ; 1500 existaient dans cet arsenal, mais les voleurs ne purent en emporter d'avantage.

Ces nouvelles ont certainement créé quelques sensations dans Montréal ; mais lorsqu'on réfléchit à la position des choses, on ne peut faire autrement que de se persuader que cette entreprise ne présente point autant de gravité ni de dangers qu'on peut le croire au premier abord. Des gens qui pensent à un coup de main, ne sont point assez forts ni assez imprudents pour attaquer de front des troupes prêtes à le bien recevoir. Les centaines d'hommes rassemblés sur la frontière américaine, se sont grossis jusqu'à des milliers, par les effets des appréhensions publiques, et la réalité apparaîtra bientôt aux yeux des esprits méticuleux. Il est très facile de se faire une idée de ce qu'

peut être cet événement : Mackenzie, ayant des intelligences dans le Fort, aura rassemblé, quelques centaines de mauvais sujets pour tenter ce coup ; ils auront volé l'arsenal de Watertown, et ils auront projeté le coup de théâtre en question. Aussitôt qu'ils apprendront qu'il s'agit de combattre réellement, qu'il faut renverser des milices aguerries, qu'il faut payer de sa personne, ils se garderont bien de passer la frontière et iront encore sur un autre point essayer leurs aventureuses expéditions.

Le Maréchal des Etats-Unis aura voulu mettre son gouvernement à couvert des imputations qui pouvaient lui être faites, en cas d'une invasion inopinée, et cela aura été l'objet de ses communications aux autorités de Kingston. Mais ces avertissements ne suffisent point ; ce magistrat aura sans doute envoyé prévenir le colonel commandant les milices, sur les frontières américaines et celles-ci rempliront leur devoir, en dissipant les bandes de rebelles qui errent sur le territoire voisin.

Quant à nous, qui avons vu beaucoup de ces événements et qui connaissons ce que les américains peuvent faire, nous sommes très tranquilles et nous sommes sous l'impression que jamais on ne pourra rassembler, chez nos voisins, des bandes assez nombreuses pour réussir à faire autre chose qu'à nous inquiéter inutilement. Tant que le gouvernement des Etats-Unis ne se déclarera point pour les rebelles, et nous sommes certains qu'il ne le fera jamais, nous pouvons nous en reposer entièrement sur nos milices pour repousser toutes les bandes qui seraient tentées de mettre le pied sur notre territoire.

Des nouvelles de Kingston du 21, annoncent que 65 à 70 guerriers, Indiens Mahawk, sont entrés à Kingston sous le commandement du capitaine Portt, pour contribuer à la défense de cette ville.

Les bandes ennemies paraissent avoir changé de plans et avoir concentré leurs forces sur l'île Grindstone, en face de Gananoque. C'est une petite île appartenant aux Etats-Unis, entre Kingston et Brockville ; mais on ne sait point en quel nombre ils se trouvent.

LE LORD GOSFORD:—Il paraît qu'une consultation de médecins a été tenue le 20 courant, au château St. Louis. On espérait que Son Excellence serait en état de se mettre en route au commencement de la semaine prochaine et que ce serait à cette époque que sir JOHN COLBORNE serait assermenté.

ENVOYE CONSTITUTIONNEL:—On annonce que le départ de ANDREW STUART, écuyer, aura lieu cette semaine, pour aller remplir sa mission dans la métropole. Mr. Stuart partira par la voie du Haut-Canada, pour présenter une adresse à Sir FRANCIS B. HEAD. Nous pensons que Mr. Stuart ne s'infatigera point constitutionnel, car nous ne voyons rien qui ait rapport au maintien de la constitution dans l'expédition qu'il s'est chargée d'accomplir.

GUERRE DE LA FLORIDE:—Les Indiens ont été défaits dans un combat livré sur le Cotechee-Hatchee, le 21 Janvier. L'armée avait eu 9 hommes tués et 30 de blessés. Le général Jessup était du nombre des derniers; on dit qu'il a reçu une blessure grave au visage. Le combat a eu lieu à La-che-hah. On dit que Wild-Cat a été blessé.

TRAITE AVEC LES INDIENS:—Depuis quelques semaines Mr. R. H. Gilze, commissaire des Etats-Unis et le Dr. Josiah Townbridge de Buffalo, surintendant de la part du Massachusetts, ont été occupés à conclure un traité avec les Indiens du New-York. Le principal article du traité, maintenant signé, décide que le Gouvernement donne aux Indiens 1,820,900 acres de terres à l'ouest du Missouri, formant des lots de 320 acres pour chaque personne, qui doivent être tenus en droit simple, par patentes du Président. Les Indiens auront le droit de tenir ces terres en souveraineté, sous telles règles qu'ils voudront prescrire, et doivent jouir de leurs formes de gouvernement, sujettes seulement aux lois du Congrès.

SIMILITUDE:—La province voisine paraît labourer sous les mêmes excès de réaction qu'une faction voudrait exercer parmi nous. Dans le Haut-Canada, comme ici, il existe un parti qui se prétend exclusivement loyal, qui vise à se pousser dans les offices et qui cherche à exploiter les fautes de quelques individus pour les faire supporter aux masses. L'article suivant, que nous tirons d'un journal de Toronto, nous semble très significatif et pouvoir s'appliquer à notre propre situation :

"DANGER:—Il y a du danger à s'imaginer que nous soyons en sûreté; la loyauté que nous avons récemment montrée, peut devenir l'instrument de nos propres fers. Nos chefs doivent se convaincre que ce ne fut point pour les perpétuer dans la possession des emplois, que le peuple de cette province a endossé la cuirasse. Il y a danger d'une réaction de la part de cette influence de famille, qui a si longtemps surmené les libertés et les intérêts de cette glorieuse dépendance de l'empire britannique. C'est maintenant le temps d'insister sur ce que quelques provisions soient faites pour l'éducation du peuple, le déplacement des magistrats incompetents et tyranniques, l'abolition de ce venimeux système de favoritisme par lequel les nominations aux emplois a été réglées jusqu'ici; enfin c'est maintenant le temps pour la véritable réforme. Le peuple s'est montré digne de tous les privilèges qui ont été entendus devoir lui être conférés par la constitution et ce sera sa propre faute s'il ne les obtient point. Nous avons dernièrement vu des exemples d'individus parés d'une petite autorité éphémère se conduisant comme si tous les mouvements militaires sur notre frontière eussent été imaginés pour leur agrandissement spécial. "Nous avons les yeux sur eux, s'ils tentaient de troubler l'unité du peuple loyal au châtiment duquel ils ont échappé jusqu'ici. Si les magistrats du pays se permettent de supposer pour un moment que les loyaux du Haut-Canada se sont levés pour leurs assurer la possession de ce pouvoir, dont trop d'entre eux abusent; nos droits seront foulés aux pieds, et il y aura danger d'une autre rébellion pire que la première. Un point fait à temps en saurait neuf."

Nous trouvons ces réflexions extrêmement justes et c'est pourquoi nous nous opposons maintenant à une nouvelle faction, qui menace d'enlever tous les droits du peuple loyal, pour se créer une loyauté de circonstance, d'égoïsme et de calcul. Rien n'est pire au monde que les réactions, parcequ'elles se présentent toujours sous un visage hypocrite qui cache les besoins de vengeance d'un cœur fanatisé.

ANECDOTE:—Le *Saratoga Sentinel* donne une anecdote sur Papineau qui nous semble superlativement apocryphe. La voici telle qu'elle figure dans les colonnes de notre collègue des Etats-Unis.

"Après la malheureuse reddition du général Hull, de l'armée américaine, en 1812, les prisonniers marchèrent sur Montréal, et en dépit de toutes règles de la courtoisie; leurs sentiments furent grossièrement outragés, en étant obligés d'entrer dans la ville de Montréal au son de l'air de *Yankee Doodle*, écrit originairement dans le temps de la révolution par un officier anglais, en déshonneur de la nation de notre pays alors sans succès, mais qui après s'être bien prise sa revanche, et qui fut joué, dans l'occasion dont on parle, pour rendre les prisonniers l'objet du ridicule et de la dérision. Le colonel Miles, ensuite général, l'un des prisonniers, était si exaspéré, qu'en parlant après, il exprima le désir que Dieu pût lui épargner la vie assez longtemps pour apprendre aux Anglais, avant la fin de la guerre, un *noyau d'air de Yankee Doodle*; ses vœux, comme l'on sait, furent pleinement satisfaits dans le conflit dans lequel il fut subéventuellement engagé. Dans le temps de l'entrée à Montréal des prisonniers américains, dont on vient de parler, Mr. Papineau tenait une commission de capitaine et avait le commandement d'une compagnie qui accompagnait les prisonniers. Il fut si indigné de l'insulte faite à ces braves, qu'il retira ses hommes et refusa de continuer sa marche, déclarant que ni lui, ni ses hommes ne voulaient être en contact avec des troupes qui se rendaient coupables d'une conduite aussi répréhensible et aussi dégoûtante; que son devoir envers sa patrie, quoiqu'en guerre avec une autre puissance, ne le requérait point de traiter les soldats captifs de cette puissance avec autant d'inhospitalité et avec si peu de courtoisie."

Ce conte a été fait à plaisir et est destiné à attirer l'intérêt des Américains, en leur faisant accorder que Mr. Papineau a toujours eu un cœur américain. Le grand homme n'a jamais été susceptible d'autre sentiment que de celui de son ambition personnelle; tous les autres mortels devraient être ses instruments et lui servir de marche-pied pour arriver au despotisme qu'il convoitait. Il ne serait pas difficile même de retrouver, dans quelques unes des ses éjaculations législatives, des tirades dont nos voisins ne seraient point aussi charmés. Quant à l'imputation faite aux Bretons, nous la croyons toute aussi fautive, et personne dans cette ville ne se rappelle un fait qui aurait dû rester gravé dans la mémoire de nos citoyens. Mais les journaux des petites villes où se sont réfugiés nos exilés, se sont pris d'un engouement tout particulier pour eux, ils en ont fait une porte à nouvelles, propre à donner de l'intérêt pour leurs papiers; c'est tout bonnement une spéculation qu'ils font, et les *Yankees* ne sont jamais en arrière sur tout ce qui touche au commerce.

UNION DES DEUX PROVINCES:—L'*Ami du Peuple* forcé de s'expliquer catégoriquement sur cette question nous paraît avoir donné une réponse Normande, qui, comme on le sait, ne signifie ni oui ni non. Tout son article n'est alambiqué de phrases que pour cacher sa véritable pensée, qui se réduit à ceci: Nous ne désirons pas encore l'Union, mais si de nouvelles élections de-

vaient nous donner les mêmes résultats &c. nous la demanderions. Or, veut-on connaître ce que l'*Ami du Peuple* entend par cette déclaration conditionnelle? On n'a qu'à se reporter aux doctrines qu'il a toujours professées, et l'on se convaincra qu'il faut que tout ce qui est anti-canadien triomphe, pour que l'*Ami du Peuple* ne réclame point l'Union. L'opposition qu'il a faite a constamment été contre toutes les tentes de patriotes, sans distinction des vrais d'avec les faux; il adulait l'administration anti-canadienne du Lord Aylmer, il calomnia le gouvernement libéral du Lord Gosford. Mais si ce journal n'entend point soutenir, quant à présent, l'Union, "pourquoi celui qui en est le principal directeur aurait-il déjà signé la pétition qui demande cette mesure? Nous aimons la sincérité dans tout, et nous ne pouvons concevoir qu'après avoir sollicité une chose, sans condition, on vienne ostensiblement déclarer "qu'on ne la désire point, quant à présent." Cette conduite n'est ni droite ni religieuse, et lorsque nous avons adressé la question à l'*Ami du Peuple*, non à son éditeur, nous nous attendions qu'il oserait dire la vérité et déclarer franchement que l'Union était son plus cher désir.

JUGEMENTS:—La *Gazette de Québec* donne, comme un bruit courant, que les meurtriers du lieutenant WEIR et du Canadien CHARTRAND seraient jugés dans le terme criminel, à Montréal. Nous pensons qu'il y a erreur dans ces conjectures, car rien ne nous a appris ici qu'aucun procès politique dût passer. Il nous semble que cela ne pourrait guère avoir lieu sous le régime de la loi martiale; mais si l'intention de l'autorité était de lever les entraves apportées par cette loi, nous le verrions avec le plus grand plaisir, car ce bienfait préviendrait bien des abus.

Il est des circonstances dans lesquelles un homme se déshonore en répondant à des attaques qui partent de trop bas pour l'atteindre et qui sont considérées dans un style trop ordurier pour pouvoir produire aucune autre impression que celle du dégoût sur toutes les classes de la société; c'est la raison qui nous porte à mépriser tout ce qui nous est personnel dans un obscur journal imprimé dans cette ville, sous le titre de *Courrier Canadien*; ses propriétaires, ses éditeurs ne sont pas mêmes dignes de la colère d'un homme d'honneur, parcequ'il faut qu'ils soient dépourvus de tous sentiments de pudeur pour servir des termes qu'ils emploient. Nous les abandonnons tous à leur triste sort, car nous ne doutons point qu'ils ne paraissent bientôt toutes les phases de la carrière de la défunte *Quotidienne*. Ce que nous avons dit sur l'arrestation des deux ouvriers imprimeurs, et sur le rôle odieux que joua le propriétaire du *Courrier Canadien* dans cette affaire, est de la plus exacte vérité; nous le tenons de la bouche même des malheureux qui furent la victime de leur dévouement et qui ont été si mal payés de retour. Si le misérable qui a spéculé sur l'infortune des autres n'a pas été puni, c'est qu'il avait eu soin d'aller au devant des coups et de feindre une innocente hypocrisie. Mais les articles de son pauvre papier pourront bien le mettre, plutôt qu'il ne le pense, sous la main de la justice. Nous avons pu présumer la chanson satirique sans la voir, puisqu'elle avait donné lieu à l'arrestation de ceux qui avaient coopéré à sa publication; maintenant que nous l'avons lue nous pouvons dire qu'elle nous semble *bêtement* satirique et qu'il y a danger à en propager la circulation, car elle représente les détenus politiques comme éprouvant des tourments dans les chaînes, tandis qu'ils sont traités avec humanité et n'ont d'autre peine à essuyer que celle de la privation de leur liberté. Nous profitons de cette circonstance pour annoncer que John Willing est sorti lundi de prison et que tout en voulant l'indulgence des officiers de justice, il rend pleine justice au rôle infâme que joua le sieur G. Gérard, dans l'événement qui amena sa captivité ainsi que celle de son camarade Joseph Letoré.

TERRE-NEUVE:—La législature de cette colonie a été prorogée vers la fin de novembre dernier, et après une session très orageuse, sans passer de bill des subsides, par suite de disputes qui se sont élevées entre les deux chambres, relativement au mode de passer ce bill. L'Assemblée avait député trois de ses membres pour aller en Angleterre, avec des pétitions expliquant les griefs, dont l'une est relative à la conduite du juge-en-chef Boulton, qui est aussi allé à Londres pour se défendre.

FINANCES DU HAUT-CANADA:—L'examen fait par le comité des finances de la province supérieure, est de nature à inspirer les plus vives inquiétudes aux capitalistes de la métropole, qui y sont engagés pour la plus grande partie, alors qu'ils apprendront les troubles occasionnés par le misérable Mackenzie, et nous ne doutons point que cette circonstance n'influe, que toutes les autres, sur la détermination d'envoyer des troupes dans la colonie, pour protéger les intérêts Bretons, car les succès d'une révolte feraient perdre des sommes immenses aux spéculateurs confiants de l'autre côté de l'Atlantique. Dans le moment actuel, le Haut-Canada paye un intérêt, au taux de six pour cent, sur une somme de £198,820, et un intérêt de cinq pour cent sur un capital de £978,650; laquelle dernière somme est payable en Angleterre. Les emprunts ci-dessus montent à £997,470 et sont maintenus d'après la province. Mais, en addition de cette dette, il y a encore d'autres emprunts autorisés par la législature, mais qui ne sont point effectués, à un montant de £284,960, à six pour cent, et de £162,166 à cinq pour cent, payables en Angleterre, formant une dette totale actuellement autorisée de £1,444,596. Tout le revenu de la province ne montera point cette année à plus de £60,000, et les dépenses du gouvernement ainsi que les intérêts doivent être pris sur ces faibles ressources. Quant on envisage cet état de choses, on se persuade aisément que la métropole doit être beaucoup plus sensible aux mouvements du Haut-Canada qu'à tous ceux du Bas. Nous sommes loin de croire que des emprunts épuisent un gouvernement, alors qu'ils sont appliqués à des améliorations intérieures; mais nous pensons que l'état de paix peut seulement procurer les moyens de se liquider et donner de la sécurité aux prêteurs. Le soupçon de rébellion qui éclata dans notre province ne pouvait mettre en émoi une aussi grande qualité de citoyens Bretons, car les intérêts commerciaux et politiques étaient les seuls qui pussent être froissés, tandis que dans la province supérieure, une troisième cause de crainte se joignait aux autres. Ceci vient à l'appui de l'opinion que nous avons professée, depuis le commencement des troubles: que les affaires du Haut-Canada sont d'une nature beaucoup plus sérieuse pour la Grande-Bretagne.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS:—Une lettre du colonel Worth datée de Buffalo, établit que l'expédition contre le Haut-Canada, est sous le commandement de Mr. McLoud, Van-Rensselaer étant adjudant. Le point choisi pour l'invasion était probablement sur la rivière Ste. Claire; la campagne s'ouvrirait près du vieux Fort Sainte Claire, opérant dans la direction du Lac Simcoe.

Le général Scott était arrivé à Albany lundi matin; il venait de New-York en poste, ayant reçu ordre d'aller aux frontières avec toute la célérité possible. Il est probable qu'il y va pour faire maintenir la neutralité en dispersant les rebelles.

MYSTERE:—Le *Courrier des Etats-Unis* du 17 courant contient une lettre qui lui a été adressée par un Mr. T. S. à l'effet de solliciter une souscription en faveur d'une dame, qui, par suite des déplorables événements du Canada est devenue veuve et dont les trois enfants en bas-âge, qui se trouvent avec elle à New-York, sont maintenant orphelins, sans secours, sans autre appui que celui d'une mère, qui n'a pas pour le moment les moyens de pourvoir à leurs besoins ni aux siens. La lettre dit que c'est une dame respectable par son rang, et intéressante par les malheurs qui ont frappé sa famille. Nous avons beau jeter les yeux sur toutes les infortunes dites à nos discussions politiques, nous ne pouvons trouver quelle serait la Dame qui pourrait être dans une condition aussi pénible. Nous craignons que quelque intriguant ne jette à New-York des malheurs fictifs, pour voler les secours qui appartiennent aux misères réelles.

ILLUMINATION:—Le corps des magistrats, dans une séance tenue hier, a nommé un comité pour se présenter chez sir JOHN COLBORNE, aujourd'hui, afin de lui soumettre des vœux au sujet des mesures à adopter pour prévenir, autant que possible, les inconvénients qui pourraient résulter de l'illumination projetée. La délibération des magistrats repose sur une pétition signée des personnes les plus respectables et qui leur fut adressée.

SOCIÉTÉ MUSICALE DE MONTREAL:—Nous avons rendu compte, dans nos premiers numéros, de la naissance de cette société, qui dure depuis une année, sous la direction de Mr. BRAUNIS, organisateur de la paroisse et maître de musique. Les progrès des amateurs ont été tels, qu'ils ont pu assister Mr. Braunis dans les deux concerts qu'il donna à Laprairie, et que leurs exercices furent goûtés par toutes les personnes qui les entendirent. La musique est sans doute la plus douce comme la plus innocente des récréations, et nous avons déjà dit que les Canadiens avaient des dispositions toutes particulières pour tout ce qui tient à l'instrumentation; la patience et le temps sont les seules choses qui leur manquent pour devenir d'excellents musiciens. Mais la musique ne se confine point dans l'isolement, les réunions donnent de plus grands stimulants à cet art, et il est surtout le talent d'agrément dont les dames peuvent se faire une espèce de mérite.

Mr. Braunis ayant reformé la société musicale de Montréal pour l'année prochaine, a résolu de lui donner une nouvelle extension, de lui rattacher en outre de plus en en faisant une série de sociétés musicales. Nous avons été

favorisés des articles réglementaires de la société, et nous croyons rendre service au public en les faisant connaître. Voici les principales clauses de cette association :

"La société se compose de jeunes dames et messieurs amateurs, et elle admettra des membres honoraires soit pour six mois soit pour l'année entière.

Toute personne qui voudra devenir membre de la société inscra son nom au bas de la liste étant entre les mains de Mr. Braunis.

Toute personne qui aura signé, comme membre, payera la somme de quatre dollars pour une année, payable d'avance, et ce pour subvenir aux frais que l'établissement nécessitera. Une déduction sera faite pour les familles composées de plusieurs membres.

Aucun des membres ne pourra transporter son billet d'admission à un étranger sans l'approbation de Mr. Braunis.

Les amateurs exécuteront, soit à grand orchestre ou en solos de divers instruments, les morceaux de musique instrumentale ou vocale les plus goûtés, et des maîtres les plus célèbres.

Les membres honoraires seront admis à une des réunions de chaque semaine dont l'heure et le jour seront fixés par Mr. Braunis.

Mr. Braunis assure le public que le plus grand décorum et la bienséance la plus parfaite régneront dans ces réunions.

Les membres honoraires connaissant la musique pourront, s'ils le désirent, exécuter quelques morceaux de leur choix, et Mr. Braunis sera flatté de leur concours dans les concerts."

Nous ne doutons point que cette nouvelle société ne contribue beaucoup à répandre le goût de la musique, ainsi qu'à former tous les jeunes musiciens de cette ville; car ces réunions deviendront des occasions de se distinguer, et des stimulants pour s'efforcer de se surpasser dans l'exécution.

Quelques personnes ont paru offusquées de ces réunions fréquentées de jeunes dames et de jeunes messieurs; mais il y a des arts qui les exigent, et la musique, comme la danse, réclament indispensablement le concours d'un grand nombre de personnes. Ce seront de véritables réunions de famille, dans un cercle un peu plus étendu, et par conséquent dans un cercle agréable. Les jeunes dames s'accoutumeront plus efficacement à déployer leurs moyens, et auront un peu plus d'assurance, alors qu'elles devront, dans le monde, faire usage de leurs talents. Les pères et mères de familles, assistant aux soirées musicales, pourront se convaincre des progrès de leurs enfants et se procurer un amusement qui rompra la monotonie de la vie.

Nous sourions à l'entreprise de Mr. Braunis, et nous désirons sincèrement qu'il réunisse un grand nombre de membres. Il est temps de revenir à des liens sociaux, qui malheureusement ont été rompus par les excès de la politique qui ont détruit tout l'esprit social dont ce pays était pourvu il y a quelques années. Les soirées de musiques seront un moyen plus certain que tout autre de ramener l'harmonie parmi tous nos concitoyens.

COLLEGE DE SAINTE-ANNE:—La *Gazette de Québec* annonce que Mr. MAILLOUX, qui était directeur de ce collège, en a été nommé supérieur et curé de la paroisse, en remplacement de feu Mr. PAINCHAUD. Mr. Mailloux est remplacé, comme directeur, par Mr. PILOTE. Ces changements doivent assurer la prospérité de cet établissement.

RIVIERE CHAMBLY:—Cette rivière, qui avait été privée, cette année, des communications dont elle avait joui pendant l'été, va reprendre son aspect d'activité. Le capitaine Saint-Louis vient de faire l'acquisition du bateau-à- vapeur *les Trois-Rivières*, qu'il destine à naviguer dans la rivière Chambly. Il est probable que le succès le plus complet couronnera cette entreprise, qui devient une amélioration notable pour cette partie du pays, et une correspondance aussi prompt que facile des campagnes avec la ville.

THEATRE:—Nous rappelons à nos concitoyens que la représentation des *Amateurs Canadiens* aura lieu demain, au Théâtre Royal, sous le patronage du Lieut. Colonel Wetherall et que beaucoup de places ont été retenues pour cette soirée, qui sera très brillante. Les Amateurs osent espérer que la bienveillance publique couronnera leurs efforts.

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer que la représentation des *Gentlemen Amateurs*, au bénéfice de l'Asile des Orphelins, aura lieu mardi prochain 27 février: elle se composera de *Englismen in India*, comédie en trois actes et de la risible farce de *l'Irish Tutor*. Les talents qui distinguent les *Gentlemen Amateurs* sont de sûrs garants de leurs succès.

NAISSANCES.

En cette ville, vendredi soir la dame de J. T. Bronggeest, écuyer, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

En cette ville le 17 courant, le sergent major C. Hodges, du 1er régiment de la bande volontaire à madame veuve W. Murphy.

En cette ville le 15 courant, William Morgan, écuyer, marchand à Plattsburg (New-York) à Mademoiselle Mary, fille de feu Mr. Thomas Hagar, de cette ville.

DECES.

A Québec le 19 courant dame Adélaïde Masse, épouse de Louis David Roy, écuyer, avocat.

A Beaumont le 6 courant, dame Marguerite Vien, veuve de feu Jacques Richard, âgée de 67 ans.

A Québec, le 19 courant, Dame Judith, veuve de Mr. John Fisher, âgée de 45 ans.

Aux Trois-Rivières, le 12 courant Thomas Budden âgé de 54 ans.

ANNONCES.

THEATRE ROYAL DE MONTREAL.

SOUS LE BIENVEILLANT PATRONAGE DU COL. WETHERALL.

LES AMATEURS-CANADIENS, donneront SAMEDI 24 Février, 1838, une représentation au bénéfice de la MAISON D'INDUSTRIE de Montréal, (Soup-House).—Cette représentation se composera de :

LA TONTINE,

Comédie en un Acte de Lesage.

MARIADAN BARBEROUSSE,

ou

LA PRISE DE REGGIO;

Mélodrame en trois Actes, à Grand Spectacle.

PLUSIEURS CHANSONS COMIQUES.

La Bande des Royaux exécutera pendant les entr'actes.

Le prix des places est comme d'ordinaire: Loges, une piastre; Parterre, unécu.

On souscrit: au Bureau du *Populaire*, au Café de la Cour, à l'Hotel Raseo, et à l'Hotel Orr.

Le bureau des places sera ouvert au Théâtre toute la journée du Samedi. Les portes seront ouvertes à SIX heures et demie du soir, et le rideau sera levé à SEPT heures et un quart très précises.

BANQUE DU PEUPLE.

LA BANQUE DE VIGER DEWITT et Cie. a déclaré un DIVIDENDE de TROIS pour cent pour le dernier SIX MOIS payable à leur Bureau le 1er du mois prochain.

Par ordre du Bureau.

B. H. LEMOINE.

Caissier.

Rue St. François Xavier.

24-15 Février, 1838.

AVIS AU PUBLIC.

E. Soussigné, JEAN-BAPTISTE TRUDEL, du Township de Kingsey, déclare, pour l'instruction de qu'il appartient, qu'il a loué, au mois de juillet dernier, à Mr. F. B. BLANCHARD, et devant marchand de Montréal, son magasin, avec toutes ses propriétés et leurs dépendances, Potasserie, Berlaserie, etc. etc. etc.; mais qu'il n'existe aucune société entre eux, et que le susdit F. B. Blanchard, exploite seul toutes ces usines.

JEAN BAPTISTE TRUDEL.

297-Kingsey, le 19 décembre, 1837.

ANNONCES.

REMERCIEMENT.

Le Soussigné s'empresse, par la voie de ce papier, de présenter ses plus sincères remerciements aux différentes compagnies de pompiers, à ses nombreux amis, et à tous les citoyens généralement, dont la prompt assistance le mit à même de sauver une aussi grande portion de sa propriété, menacée par la conflagration du dimanche, 18 courant.

J. A. PERKINS, Rue St. Paul. mj-133

319-Montréal, 21 février, 1838.

A LOUER, à compter du premier Mai prochain, une MAISON à trois étages, dans la Rue St. Paul, appartenant à Madame OSTEROUT, et maintenant occupée par B. ANSELL, écuier. S'adresser à GEO. WEEKS. mj-133.

A LOUER.

UNE MAISON DE CAMPAGNE et un JARDIN avec Remises pour carrosses, écurie, et bon Puits, située dans la Grande Rue du Faubourg des Recollets, maintenant occupée par le Dr. BARBER. Possession à être donnée le Premier de Mai prochain, (avec ou sans Meubles.)

Une MAISON et VOUTE, aux coins des Rues St. Paul et St. Jean Baptiste, maintenant occupée comme Magasin d'Épicerie par Mr. MERCURE.

Les BATISSES aux coins des Rues Notre-Dame et St. François Xavier. S'adresser à C. S. RODIER. mj-131

345-Montréal, 16 février, 1838.

A LOUER, au PREMIER MAI prochain.—1o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Gabriel, maintenant occupée par Messrs. FORTY, RICHARDSON & Cie. 2o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Claude, maintenant occupée par l'ARTILLERIE ROYALE. 3o. Une MAISON en Pierre et dépendances, rue St. Paul, près de l'Hotel Raseo, ci-devant occupée par THISTLEWAYTE.

S'adresser à G. WEEKS, Ecuier, ou au soussigné. J. O. ALFRED TURGEON. bj-131.

344-Montréal, 16 février, 1838.

DEMANDE.—Un Garçon de 14 à 15 ans comme Apprentif dans l'art du PERRUQUIER COÛTEUR. Il doit parler le Français et l'Anglais et être muni de bonnes recommandations. S'adresser à Mr. GRANT, rue Notre-Dame, en face de MM. Kidd, Cormack et compagnie. h-130

A LOUER, et possession donnée au 1er mai prochain:—1o. UNE MAISON DE PIERRE et dépendances, située dans la rue St. Jean-Baptiste, et maintenant occupée par madame Clarke, près le couvent; 2o. Une autre MAISON et dépendances, située dans le faubourg de Québec, faisant le coin des rues Ste. Marie et St. Ignace, maintenant occupée par John M'Minus et James Allen; 3o. Une autre MAISON et dépendances, située dans la rue St. Ignace, maintenant occupée par John Rodd; 4o. Deux autres MAISONS et dépendances, situées dans le faubourg St. Laurent, au coin des rues Miguonne et St. Charles Borromée. Pour les conditions s'adresser à J. A. LABADIE, N. P. mj-130

343-Montréal, 13 février, 1838.

OPERATIONS DENTALES.

LE DR. W. SPOONER occupe la place de son frère le Dr. J. R. SPOONER, durant son absence, et exécute toutes les OPERATIONS DENTALES qu'il avait coutume de faire. 341-Montréal, 12 février, 1838. m-129

ECURIES DE LOUAGES.

Le Soussigné saisit cette occasion pour offrir ses sincères remerciements à ses amis et au public en général, pour leur long et continu Patronage, et il a l'honneur de les informer que le bail de ses Ecuries au Gouvernement étant maintenant expiré, il continuera comme ci-devant de prendre à son ECURIE DE LOUAGE les chevaux de ceux des messieurs qui voudront bien les confier à ses soins. W. SHARPE. mk-129.

340-Montréal, 12 février, 1838.

DISTRICT DE MONTREAL. UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROI, tenant juridiction criminelle dans et pour le district de MONTREAL, sera tenue au PALAIS DE JUSTICE, dans la cité de Montréal, SAMEDI le VINT-QUATRIEME jour de FEVRIER courant, à DIX heures du matin. Je donne donc par le présent avis à tous ceux qui voudront procéder contre aucun prisonnier dans la prison commune de ce district, qu'ils soient présents là et alors pour procéder comme de droit et je donne plus avis à tous magistrats, juges de paix pour le district, qu'ils aient à se trouver là et alors, en leurs propres personnes, avec leur rôles, indictements et autres mémoires, pour faire les choses qui appartiennent aux devoirs de leurs charges respectives. Bureau du Schérif } R. DE ST. OURS, Schérif. Montreal, 10 février 1838. } mgb-129

ON A BESOIN immédiatement d'un BON MEUNIER, très entendu dans sa profession, et connaissant le mécanisme d'un moulin. Personne ne sera reçu que muni de bons certificats. S'adresser, franc de port, au soussigné, au manoir de Soulanges. SAVEUSE DE BEAUJEU. n-128

338-Côteau du Lac, 9 février, 1838.

A LOUER,

DU PREMIER MAI PROCHAIN.—1o. Cette MAISON commode dans la Rue St. Paul, dont le haut est maintenant occupé par J. D. Bernard, écuier, avec le magasin dans le bas qu'occupent Messrs. F. Renaud et Cie. auquel Magasin sera adjoint en arrière, un autre spacieux Magasin. Les Caves de cette Maison sont voutées en pierre, et sont à l'épreuve du feu.

2o. Ce vaste MAGASIN à quatre étages, de 60 pieds environ, de front sur la Rue des Commissaires, par environ 100 pieds de profondeur (adjoignant au nord est, les magasins de Messrs. Knox, Mack et Cie.) dans lequel se trouvent deux Voutes à l'épreuve du feu, et de Commodes Bureaux ou Offices.

3o. Une autre vaste MAGASIN, aussi à quatre étages, adjoignant celui ci-dessus mentionné d'un côté, et de l'autre côté au sud ouest les Magasins de Messrs. Cuvillier et Fils; présentant un front d'environ 30 pieds à la Rue des Commissaires, sur environ 90 pieds de profondeur. Les Caves des deux bâtiments sont bien planchées. S'adresser sur les lieux aux occupants actuels. LAROCQUE, BERNARD & Cie. mj-127

335-Montréal, 6 février, 1838.

A LOUER.

Pour une, ou plusieurs années cette belle PROPRIETE appartenant à l'Hon. LOUIS GUY, connue sous le nom de BERRY, située dans le Faubourg St. Louis de cette ville. Par sa situation et son étendue, elle offre tous les agréments de la Campagne. Le terrain est couvert d'arbres fruitiers et de plantes de toutes espèces. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire sur les lieux, ou au soussigné, HYPOLITE GUY, Avocat, Petite Rue St. Jacques. mb-127.

334-Montréal, 7 février, 1838.

HOTEL DES BAINS DE VARENNES.

Le Soussigné, a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux habitués, qu'il continuera à tenir son établissement, pendant la saison d'hiver, sur le même pied qu'il le tint l'été dernier. On y trouvera constamment des Chambres chaudes et commodes, une bonne Table, des Liqueurs de toutes qualités, aux prix les plus modérés. La situation de la maison, la rend très propice et très agréable pour les parties de siegh. AUGIER. d.j.112.

307-Varennnes, le 1er. Janvier, 1838.

A LOUER.

Pour être livrée le 1er de Mai une MAISON en PIERRE à deux étages au coin des rues Craig et St Gabriel, au coin de celle occupée par l'Hon. T. POTIER. S'adresser à Mr. DE BLEURY, rue Craig. 336-Montréal, 7 février, 1838. mj-127.

A LOUER, et possession donnée immédiatement, QUATRE BUREAUX adjoignant la BANQUE DU PEUPLE, dans la Rue St. François Xavier.

—Aussi,— Un MAGASIN, très convenable, EN PIERRE à deux étages, avec CAVES, &c., dans la rue St. Sacrament. S'adresser à B. H. LEMOINE, Banque du Peuple. mj-124

329-Montréal 31 janvier, 1838.

PERDU, Dimanche, un ANNEAU D'OR de guinée, portant un Cœur sur lequel sont gravées les lettres M. L. Celui qui l'a trouvé est prié de le rapporter au Bureau du Populaire, où il sera récompensé. 337-Montréal, 7 février, 1838.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. GUENILLES! GUENILLES!! GUENILLES!!!

LES SOUSSIGNES donneront TREIZE CHELINS par CENT livres pour des Guenilles, aux magasins de papeterie de Jacques Cartier, vis-à-vis la Banque du Peuple, Rue St. François Xavier, Montréal. MILLER, M'DONALD & LOGANS. mk-126

333-Montréal, 5 février, 1838.

A VENDRE.

600 BARILS et DEMI-BARILS de FLEUR, très fine, du Haut-Canada, manuf. éturée aux "Moulins de Welland." 20 boîtes de TABAC Cavendish, 50 caques de do. en torquettes, VINS de Porto, d'Andalousie, de Madère, et des Indes Orientales, en pipes, tonnes et quarts de barils. Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES. MITTLEBERGER ET PLATT. m-110

294-Montréal, 27 décembre, 1837.

Le Comité d'Administration de la COMPAGNIE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZE donne avis par ces présentes, qu'un autre instalment de DIX par cent, devra être payé le ou avant le 10 Février. ADAM FERRIE, Président. mj-121

347-Montréal, 24 Janvier, 1838.

PLUS DE MAUX DE DENTS NI DE CORS AUX PIEDS.

1. BAUME DE JUDÉE.—Une goutte de cette liqueur appliquée sur la dent malade en calme à l'instant la douleur. 2. POMMADE PHILLOPODE pour la cure radicale des cors aux pieds. 3. DRAGEES VERMIFUGES précieuses pour détruire les vers surtout chez les enfants.

Ces remèdes ont eu un si grand succès dans ce pays qu'il nous suffira d'en indiquer les noms, un grand nombre de personnes en ayant éprouvé un entier soulagement. On ne les trouve que chez, R. TRUDEAU, Apothicaire, Près du Marché-Neuf, Montréal.

PATE MIMINE D'HAITI ou trésor de la barbe pour donner une Coupe supérieure aux rasoirs nouvellement reçus. 309-Montréal 5 Janvier 1838. mj-142.

J. J. WELLS, ARCHITECTE ET INGENIEUR CIVIL, Informe respectueusement ses amis qu'il a transporté son BUREAU de sa demeure, Rue St. Louis, à la maison occupée par feu Pierre Lukin, N. P., vis-à-vis Gibb et Cie., Rue Notre Dame. 313-Montréal, 15 janvier, 1838. mq-117

Le Soussigné invite les Propriétaires de MAISONS, FERMES, et autres Biens à Vendre ou à Louer, de les faire enregistrer dans son REGISTRE qui est ouvert gratuitement au public, et que toutes personnes qui désirent ACHETER ou LOUER de semblables propriétés sont invitées à venir consulter à son Bureau, rue St. Joseph, près le quai. JAMES COURT, Agent pour les Terres et Comptable. mj-125

331-Montréal, 2 février, 1838.

BEURRE.—40 CAQUES DE BEURRE du HAUT-CANADA, d'une qualité supérieure, à vendre par MACKAY ET RUSSEL. 108-m

288-Montréal, 20 décembre, 1837.

LES INSPECTEURS DE POTASSE et DE PERLASSE ont l'honneur de notifier tous ceux qu'elle peut concerner, que partie des lots suivants de POTASSE et de PERLASSE paraissent avoir été plus ou moins endommagés par la récente élévation de l'eau:— I R 12-R 7-P P et C 11—L et S 16 B M J S 17—A L 58—[S] 12—P A Nicol 35 S F W 11 P 44—R et S 14—E B & C 7. 324-Montréal, 31 janvier, 1838. k-124

FLEUR DU PAYS.—60 Quintaux à vendre par JAMES COURT. b.124

321-Montréal, 31 janvier, 1838.

A VENDRE.

LARD Mess et Prime Mess, Beurre du Haut-Canada, en Tinettes et en Caques, Saumon Salé, Crapèt et Morue verte, Morue Soche, pour Table, de la meilleure qualité, Huile Pale, de loup marin, de balaine et de morue, Savon de Liverpool, Balais de blod d'Inde et époussetoires do. 20 barils de Ciment de Hull, 60 tonnes vides, 30 barils de Biscuit de Rochester. A l'usage des familles: Fleur, fine et superfine, Quelques barils de Farine, Quelques minots de Barley, d'une qualité supérieure. GATES ET CIE., Rue St. Nicholas. Le plus haut prix sera payé pour de la POTASSE et de la PERLASSE. 327-Montréal, 31 janvier, 1838. m-124

324-Montréal, 31 janvier, 1838.

AVIS.

LES PERSONNES allant à Prescott ou à Brockville avec des charges, peuvent être accommodées avec du frêt à leur retour en faisant application à GATES ET CIE., Rue St. Nicholas. m-124

326-Montréal, 31 janvier, 1838.

DELOGEMENT.—Le Soussigné a transporté son Magasin dans une des bâtisses récemment érigées par A. LESLIE, écuier, Rue St. Alexis, à l'ouest de Messrs. Hart, Logan et Cie. CHARLES MITTLEBERGER. h-124

323-Montréal, 31 janvier, 1838.

AVIS.

LES SOUSSIGNES ONT TRANSPORTÉ leurs Marchandises de la Rue St. Paul, au magasin dans la RUE ST. NICHOLAS, ci-devant occupé par A. H. VASS, Ecuier, la porte voisine du BUREAU du TRANSCRIPT, où ils seront flattés de rencontrer leurs nombreux Amis et pratiques comme ci-devant, et à qui ils ont l'honneur d'offrir leurs sincères remerciements pour les faveurs libérales passées qu'ils en ont reçu. GATES ET CIE., Rue St. Nicholas. m-124

325-Montréal, 31 janvier, 1838.

HABILLEMENTS DE MOUSSELINE DE LAINE.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et magnifique de ces élégants HABILLEMENTS, que les Dames de Montréal trouveront sans doute dignes de leur attention. JESSE THEYER. m-113.

310-Montréal 15 Janvier 1838.

AVIS.

MEU SAMUEL NEILSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frères, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NEILSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NEILSON comme fondé de pouvoirs du soussigné et comme légalement autorisé pour les intéressés; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NEILSON, sont par les présentes notifiées de les présenter en forme authentique, sans délai; toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NEILSON, ou à la ci-devant société de NEILSON & COWAN, sont requises de payer au dit JOHN NEILSON, qui est dûment autorisé à donner quittance. WILLIAM NEILSON. mj-50

167-Québec, 24 juillet 1837.

UNE LIGNE JOURNALIERE DE DILIGENCES ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, Fesant le trajet en quarante-huit heures,

Est en opération depuis la clôture de la navigation; le soussigné s'étant intéressé à cette ligne dans la vue seulement de donner aux voyageurs plus de facilités qu'ils n'en avaient auparavant. Les diligences de cette ligne sont confortablement garnies intérieurement de robes et peaux de Buffalo, toute neuves, et l'extérieur est garanti contre l'inclémence du temps. Les chevaux sont aussi bons qu'il est possible de s'en procurer, et les conducteurs ont l'instruction de se conduire avec soin, civilité et politesse. Le soussigné se flatte que vu les dispositions générales de cette ligne, jointes à l'attention constante au confort des voyageurs, il pourra recevoir une partie libérale de l'encouragement public. F. RASCO. mj-111.

304-29 Décembre, 1837.

Le Soussigné a TRANSPORTE son MAGASIN à sa demeure, à quelques pas au sud du marché Ste. Anne. O. BOSTWICK. mk-88

258-Montréal, 30 octobre, 1837.

A VENDRE.

FER en barre et en paquets, Chaînes avec certificats de leur épreuve au moyen de la machine, Ancres et ancres à touer, Clous et longs clous, Bêches et pelles, Poêles patentés du Dr. Nott, Noir à souliers liquide de Warren en pintes, chopines et demi-chopines Do en pâte do en do do do, Chapeaux de Wilson de Londres, Articles menus de ferronnerie, Canevas, Toile à pocho, Toile grise, Huile de graines de lin, Prunes d'Ente, gros choix et autres. ATKINSON et Cie.

ANCRE ET CABLES DE CHAINES, propres pour radeaux, à vendre par ATKINSON & CIE. 102-mj.

278-Montréal, 4 Décembre, 1837.

A VENDRE:—Cartes Géographiques de Québec, Montréal, Haut et Bas-Canada, par Bouchette à £4 la set. Description Topographique de Canada, trois tomes, en Anglais, a £2. ATKINSON & CIE. 102-mj.

279-Montréal 4 Décembre, 1837.

A VENDRE à la Librairie de C. P. LEPROHON, Rue Notre-Dame, porte voisine de la Congrégation, le CALENDRIER pour l'année 1838 en gros et en détail. On peut en garantir l'exactitude, car il a été rédigé par Mr. l'Abbé DUCHAINE, dont les talents et le mérite sont bien connus. 289-Montréal, 22 Déc., 1837. mj09. 1

289-Montréal, 22 Déc., 1837.

CASSONNADE BLANCHE, NOUVELLEMENT RECUE ET A VENDRE PAR GEORGE RHYNAS, Rue St. François-Xavier. mj-93

266-Montréal, 13 novembre 1837.

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE. Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal. C. TAIT. m h-1

6-Montréal, 10 avril, 1837

A VENDRE.

150 ACTIONS dans le bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN. UN ENTREPRENEUR qui se chargeait de bâtir une MAISON en pierre ou en bois, pourra prendre des arrangements très avantageux pour l'acquisition des dites parts. S'adresser au bureau du POPULAIRE. 168-Montréal, 2 août, 1837. mj-50

168-Montréal, 2 août, 1837.

A LOUER:—A commencer du premier d'Octobre prochaine, la MAISON maintenant occupée par Mrs. EDMONDS, faubourg de Québec. S'adresser à D. McQUEEN, Rue St. Paul. bj-71

213-Montréal, 20 septembre, 1837.

UNE MAISON DE PENSION PRIVEE RESPECTABLE, exactement vis-à-vis l'HOTEL DE L'OTTAWA, rue McGill, est maintenant ouverte pour la réception de PENSIONNAIRES BIEN-NES, pour qui on aura toutes les attentions possibles. Toutes personnes désirant avoir des CHAMBRES NON-MEUBLEES seront accommodées comme telles. A. M. L. S. 104-mj

283-Montréal, 11 décembre, 1837.

GREFFE DU BANC DU ROI DE MONTREAL, Ce 18e Décembre, 1837.

TOUTES personnes qui peuvent ou pourront par la suite donner quelques renseignements touchant aucuns papiers ou documents composant le Notariat de Mre. J. J. GIROUARD, dernièrement Notaire à St. Benoit, sont priées d'en informer les soussignés, afin que les mesures nécessaires soient prises sans délai, pour en assurer la possession à tous ceux qui peuvent être intéressés. 287-mj-107. MONK & MORROGH. P. B. R.

287-Montréal, 107.

A LOUER, et possession donnée immédiatement:—Ce LOGEMENT, au-dessus du Magasin occupé par les soussignés, formant les coins des Rues Notre-Dame et St. Jean, une demeure très convenable pour une famille privée. GOSLIN & WOOD. m-103

281-Montréal, 6 décembre, 1837.

RECEMMENT PUBLIE et à VENDRE—L'ALMANAC de MONTREAL pour 1838, en gros et en détail. LIVRES pour les ECOLES, PAPETERIES et RELIEURES pour L'IVRES dans toutes ses branches, à court avis et à des prix modérés. CAMPBELL BRYSON, Rue St. François-Xavier, presque vis-à-vis le bureau de la poste. 277-Montréal, 4 décembre, 1837. 102-m

277-Montréal, 4 décembre, 1837.